

Mise en place de l'outil numérique en classe

Cette convention a pour objectif d'engager chacun à respecter les règles liées à l'utilisation d'un outil numérique en classe et d'éviter les conflits autour de ce dernier. Une relation de confiance est indispensable entre l'élève, ses parents et l'équipe éducative.

L'outil numérique du jeune est :

Ordinateur avec système d'exploitation Windows.

Tablette avec clavier externe obligatoire.

Ordinateur avec système d'exploitation Mac.

iPad avec clavier externe obligatoire.

1. Engagement de l'élève

- Utiliser son outil numérique durant les cours comme un support scolaire uniquement (pas de réseaux sociaux, jeux, photos, vidéos, ...).
- Paramétrer l'outil numérique pour qu'il soit adapté aux besoins et à la scolarité.
- Etre capable d'utiliser ses outils (logiciels, applications, système d'exploitation, ...) en toute autonomie et maîtriser la frappe au clavier grâce à un apprentissage préalable, si la prise de notes se fait sur l'outil.
- Arriver à l'école avec un outil numérique chargé et avec un chargeur. Pour des raisons de sécurité et de logistique, il est parfois très compliqué de faire charger l'outil à l'école.
- Garder le caractère confidentiel des cours, documents, évaluations, etc. Ne jamais les diffuser.
- Etre en possession d'une clé usb nominative et selon la demande de l'école, une par cours où l'outil numérique est utilisé.
- Organiser sa clé usb : dossiers de fichiers et les trier régulièrement.
- Archiver les dossiers de cours des années précédentes afin qu'ils n'encombrent pas visuellement l'outil numérique.
- Signaler rapidement tout problème lié au projet « outil numérique ».
- Etre capable de scanner, occasionnellement, en classe les documents fournis en version papier (via une application sur un smartphone/iPad ou un scanner portable).
- Utiliser le format papier en cas de problème avec l'outil numérique.
- Veiller à ne pas déranger l'environnement : matériel silencieux, utilisation d'un casque audio, ...
- Respecter le contrat de confiance et, comme pour tout élève, toute tricherie ou suspicion de tricherie sera sanctionnée.

2. Engagement de l'équipe éducative

- Transmettre la version numérique des documents de cours, des évaluations et des examens au format PDF par le biais d'une clé usb, d'un e-mail, de Smartschool, de Teams, ...
Les manuels scolaires sont à charge des parents via la plateforme Numabib.
- Accepter l'utilisation de l'outil numérique en classe pour la prise de notes, les exercices, les évaluations et les examens. Cet outil n'est pas une faveur ni un avantage et son retrait ne pourra pas être l'objet d'une sanction disciplinaire.
- Permettre à l'élève de scanner un document ou le cours d'un camarade, de photographier le tableau ou le journal de classe, ... afin d'avoir une version numérique de l'ensemble du cours et des documents.
- Lorsque c'est indispensable et possible, permettre à l'élève d'avoir accès à une prise électrique pour charger son outil en cours de journée.
- Permettre, si possible, à l'élève de déposer son outil dans un lieu sûr le temps des récréations et des cours de sport, par exemple, en proposant de déposer l'outil dans le bureau d'un éducateur, au secrétariat, de louer ou de mettre à disposition un casier, ...
- Signaler lors du conseil de classe tout problème lié à l'utilisation de l'outil numérique par l'élève.
- Réaliser l'impression des évaluations réalisées et transmises en version numérique.

3. Engagement des représentants légaux ou de l'élève s'il est majeur

- Equiper l'outil numérique d'un anti-virus performant et mis à jour.
- Fournir un matériel numérique adapté et fonctionnel.
- Fournir des clés USB nominatives pour chaque cours où l'outil numérique est utilisé ou selon la demande de l'école.
- Assurer la maintenance/l'entretien du matériel pendant l'année.
- Faire le nécessaire en cas de panne du matériel.
- Inscire l'élève sur la plateforme "Numabib" et lui commander les manuels scolaires en format PDF. La preuve d'achat du manuel sera nécessaire. Si le manuel n'est pas disponible sur la plateforme, il sera scanné par l'élève ou ses parents.
- Pratiquer une communication bienveillante envers l'équipe éducative et signaler les difficultés rencontrées.
- Il peut être pertinent de communiquer aux titulaires ou aux éducateurs les codes administrateurs qui bloqueraient éventuellement la gestion de l'ordinateur.
- Le matériel numérique est sous l'unique responsabilité de l'élève. Nous vous invitons à l'assurer et à le protéger adéquatement. **En tout état de cause, l'école ne pourra jamais être tenue pour responsable de ce matériel.**

